

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM26-05

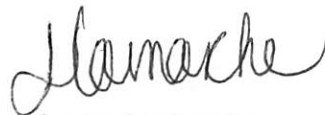
AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2026.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 7 juillet 2026 à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lotissement d'un terrain. Les travaux sont situés à l'adresse civique 1177-1179, rue Principale (lot 2 210 714).

En vertu de l'article 4.1 du règlement de zonage 2017-325, la largeur minimale d'un lot destiné à une résidence unifamiliale isolé est de 16,80 mètres. Le lot projeté à une largeur de 12,50 mètres.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 18^e jour du mois de juin 2026.



Jolyane Lamarche
Greffière adjointe